



SAINT-LÉGER DE-LA-MARTINIÈRE

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°83 - SEPTEMBRE 2015

MOT DU MAIRE

Revivons notre été au fil de quelques dates !

Le mercredi 8 juillet, c'est avec une grande joie que nous avons accueilli, dans notre salle polyvalente, l'ensemble vocal polonais Bel'Canto, dans le cadre des Eurochestreries, venu nous divertir et enchanter nos oreilles ! Plus de 100 personnes nous ont rejoints et cette page musicale restera gravée dans la mémoire des Saint-Légeois.

Le mardi 14 juillet, "faute de combattants" (11 inscrits uniquement), avec les membres de la commission "Associations et Fêtes", nous avons été contraints d'annuler cette journée, organisée par l'Association de notre commune "Les Amis de Léo" en vue du rassemblement des Saint-Léger de France, en 2019, au sein de notre commune. C'est dommage car le 14 juillet permet de vous rassembler autour des élus, de partager un moment convivial autour des valeurs que je défends : la solidarité, la réciprocité, la simplicité et la fraternité. L'an dernier, nous avons décidé, avec la nouvelle équipe municipale, de faire une "pause", d'attendre vos suggestions concernant une nouvelle organisation de cette fête nationale, mais en vain...

Nous sommes en pleine réflexion pour l'an prochain : vous serez avertis des orientations dans un prochain bulletin municipal. Vous avez pu lire dans la presse que la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière s'était retirée du projet de fête nationale réunissant notre commune avec celles de Melle et Saint-Martin. Au départ, voyant notre journée du 14 juillet tomber en lambeaux, sachant que la commune de Saint-Martin n'organisait pas de manifestation ce jour-là, c'est moi qui ai proposé de réunir les 3 communes et d'allier nos forces pour offrir une fête nationale de territoire.

Pour une fois que nos trois communes pouvaient organiser une manifestation conjointement - une fois n'est pas coutume - ; cependant, nous nous sommes retirés du projet car le coût était trop élevé : à l'heure où l'on nous demande de faire des efforts, de "nous serrer la ceinture", donner plus de 2 000,00 euros pour un feu d'artifice, "c'est de l'argent qui part en fumée". Vous comprendrez toute la symbolique qui se dégage de mes propos. Quelques jours avant, nous avons organisé cette belle soirée pour les Eurochestreries ; il n'était pas question que nous dépensions davantage d'argent. Il nous faut savoir faire des choix et, au sein du Conseil Municipal, nous avons choisi. Il est possible d'organiser des manifestations en restant raisonnables.

Le samedi 18 juillet, alors que nous venons de vivre plusieurs semaines de sécheresse, il pleut - enfin - ! Notre terre, ses cultures, nos fruits et légumes vont pouvoir "boire" un peu et, peut-être, pousser un peu plus normalement... Les moissons sont terminées ; elles se sont bien déroulées sur notre commune ; même si nos agriculteurs ont eu chaud car les températures ont bien grimpé, les rendements dans leur ensemble ont été corrects et d'une meilleure qualité cette année ! Tant mieux !

Cinq mariages ont été célébrés en notre mairie, ce qui est toujours très agréable ! Ce sont les joies d'une commune ! Cependant, des familles saint-légeoises ont été endeuillées par la perte d'un être cher ; nous nous associons très sincèrement à leur peine.

Une équipe municipale au travail !

L'équipe municipale poursuit son travail de réalisation de son programme pour lequel vous

MOT DU MAIRE

nous avez élus, dans le cadre d'un budget contraint par la grande baisse des dotations de l'État et notre promesse de conserver notre "dynamisme et le bien-vivre ensemble à Saint-Léger".

De nouveaux projets de travaux voient le jour, comme :

- la réhabilitation de l'Impasse du feu près de la caserne des pompiers et la création de parcelles pour un futur lotissement ;
- l'aménagement de la salle de musique ;
- les travaux des logements communaux en face de la mairie ;
- l'étude de la trame verte et bleue qui est en cours auprès de la Région concernant les Prés-Bas (parcelle qui se situe derrière Super U) ;
- un nouveau chemin pour les marcheurs a été réhabilité par les agents du technique ;
- l'école est entièrement équipée en numérique ;
- le parking de l'école situé route de Mouchedune a été réaménagé ;
- le village de la Rousselière, suite à notre rencontre avec ses habitants, a été remis "au goût du jour".

A ce propos, nous effectuerons la même démarche cet automne auprès des habitants du village de Saint-Thibault, village qui a besoin de rénovations et de réfections dans son ensemble : les travaux s'effectueront l'année prochaine.

Au cours des mois de septembre et d'octobre, je recevrai, à la mairie, les exploitants agricoles de la commune pour faire le point sur la crise qui les frappe de plein fouet ; puis, j'accueillerai les artisans et commerçants, à la veille des fêtes de fin d'année, pour dresser le bilan de l'année.

L'heure de la rentrée a sonné depuis quelques semaines, et chacun reprend ses habitudes au rythme d'un quotidien souvent soutenu (école, activités sportives, artistiques, associatives,...). Les week-ends festifs organisés par nos associations casseront ce rythme hebdomadaire et marqueront comme une pause dans la vie de chacun. Sachez en profiter !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin toujours aussi riche et attractif, ainsi qu'une belle fin d'année.

Bien à vous,
Christophe LABROUSSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu du 20 mai 2015

M^{me} NIVELLE et M. RIGUET étaient excusés.

1. Intervention du Directeur de la Communauté de Communes du Mellois à propos de la compétence scolaire.

Le directeur-adjoint, M. MILCENT et M. LABROUSSE (vice-président de la Communauté de Communes en charge des affaires scolaires) sont venus exposer les modalités d'exercices, à partir du 1^{er} janvier 2016, de la compétence scolaire.

Il en ressort que le transfert se justifiera par :

- Une cohérence pour une offre de services uniforme et de qualité sur l'ensemble du territoire.
- Un égal accès à l'éducation pour tous les enfants et une stratégie territoriale pour le maintien des écoles.

Le futur territoire intercommunal se composera de 10 pôles, 20 écoles, 65 classes et 1 473 élèves avec 120 agents intervenant dans les écoles.

2. Point sur les travaux du SDIS.

A priori, le coût estimé se révélera conforme à l'estimatif : 110 000 €.

L'impasse du Feu doit être rétrocédée à la Commune.

Les logements devant être libérés par le SDIS au 1^{er} octobre et loués sans tarder par la Sté HLM, l'appel d'offres des travaux sera lancé fin juin-début juillet pour une exécution sur 6 semaines fin septembre début octobre.

3. Suite à l'étude d'itinéraire sur Mardre : participation financière demandée à la commune.

Le Conseil Municipal décide de suivre la proposition du Conseil Départemental. Celle-ci propose pour les véhicules en provenance de Melle une stabilisation de l'accotement de façon à offrir un échappatoire pour les usagers de la RD 948.

Les travaux estimés à 9 000 € pourront être réalisés par le Conseil Départemental en 2016 avec un coût pour la collectivité de 2 250 € (soit 30 %).



4. Création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe (en interne) au 1^{er} juillet 2015.

Cet emploi est créé à raison de 33 h 25 de travail hebdomadaire (*recrutement en interne*) pour être repris par la Communauté de Communes du Mellois au 1^{er} janvier 2016 puisqu'il s'agit d'un emploi au sein de l'école et plus précisément au restaurant scolaire.

5. Modification du temps de travail d'un agent à l'intérieur de ses 4 postes.

Un avis favorable du CTP (*Comité Technique Paritaire*) ayant été prononcé, le Conseil Municipal ratifie cette décision.

6. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades.

Vu l'avis favorable du CTP, le Conseil Municipal fixe le taux de 100 % pour la procédure d'avancement de grade de la plupart des cadres d'emplois présents sur la commune (*adjoint administratif, adjoint d'animation, adjoint technique, adjoint du patrimoine, agent de maîtrise, ATSEM, ...*).

7. Tour de table des différentes commissions.

• École

Le prix du repas au restaurant scolaire sera de 2,50 € au 1^{er} septembre.

Le budget APS sera reconduit pour la prochaine rentrée scolaire et la salle polyvalente occupée tous les lundis d'hiver pour les activités APS.

• Environnement

Après le village de la Rousselière, le prochain village désigné est Saint-Thibault. Le Maire et les membres de la commission iront à la rencontre des habitants de ce village pour recueillir les différentes idées, ...

• Vie Associative-Animation Locale

Une subvention de 500 € est votée au Cabri Mellois afin de soutenir un voyage en Finlande.

• Voirie

La plupart des travaux prévus au budget sont déjà effectués.

La commission se réunira le 11 juin pour étudier les travaux de l'Avenue Clément Pineau.

• Bâtiments

Certains travaux nécessaires à l'église vont être étudiés. Le démoissage de la toiture des écoles est effectué.

La SARL RIBOT INGENIERIE est chargée d'établir le dossier pour l'ouverture d'une fenêtre à l'ancien logement Proust, occupé par l'École de Musique.

Compte-rendu du 1^{er} juillet 2015

M^{me} GUÉRIN, M. BRUNET
et M. RIGUET étaient excusés.

1. Vote de nouveaux tarifs à la garderie périscolaire à partir de la rentrée 2015-2016.

En raison d'un transfert envisagé de la compétence scolaire au 1^{er} janvier 2015 à la Communauté de Communes du Mellois afin d'harmoniser le coût avec les autres communes, les tarifs suivants (*par enfant*) sont fixés :

- matin et soir 1,50 €
- matin seulement 0,50 €
- soir seulement 1,00 €
- mercredi matin - 12 heures 1,00 €
- au-delà de 15 mn après la fermeture, un forfait sera appliqué de 5 €.

2. Vote du transfert de compétence scolaire à la Communauté de Communes du Mellois au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, le transfert de compétence scolaire à la Communauté de Communes du Mellois au 1^{er} janvier 2016. Seront donc considérés d'intérêt communautaire :

L'ensemble des services scolaires et périscolaires tels que l'acquisition, l'entretien et le renouvellement du matériel scolaire, la gestion des personnels scolaires, la construction, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments scolaires.

- l'ensemble des activités dans le cadre du PEL ;
- les activités mises en œuvre en application de la réforme des rythmes scolaires ;
- la restauration scolaire ;
- les transports scolaires.

3. Instruction des autorisations d'urbanisme : décision de mise à disposition du Service Urbanisme Intercommunal (S.U.I) de la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

Le Conseil Municipal décide de confier, à compter de ce jour, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols au SUI, aux conditions tarifaires proposées.

Suite à l'intégration du syndicat du Lambon dans le SERTAD : désignation d'un seul délégué avec son suppléant.

Le Conseil valide les nouveaux statuts du SERTAD et désigne M. TEXIER Mathieu : délégué titulaire et M^{me} BONNEAU Céline : déléguée suppléante au sein du Comité Syndical du SERTAD.

4. Autorisation de signature avec le Préfet d'une convention relative à la transmission électronique des actes soumis au contrôle de la légalité.

Compte-tenu des avantages certains de la transmission via l'application @CTES (*Aide au Contrôle de légalité dématÉrialisé*), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une telle convention, après quoi un opérateur de transmission sera choisi.

5. Tour de table des responsables de commissions.

• École

Les activités périscolaires sont reconduites à la rentrée prochaine puisqu'un avenant au PEDT (*Projet Éducatif Territorial*) a été signé pour 2016.

157 élèves sont inscrits pour la rentrée 2015-2016.

La nuit au Pré-Rousseau, organisée par l'école début juin avec le soutien de la municipalité, a connu un véritable succès. Les élèves, les parents, les enseignants, les agents territoriaux étaient tous satisfaits. D'ailleurs, il s'agissait d'une expérience unique en France.



• Environnement

Une rencontre a eu lieu avec une représentante du Lycée Agricole de Melle en présence de M. POQUIN Johann pour l'entretien des talus. Ce dernier a sollicité une instruction précise écrite pour pouvoir assurer de la bonne façon, selon le souhait des élus, cet entretien, notamment près des plantations. Une charte sera établie.

Une étude approfondie sera faite par la commission sur les chemins ruraux à conserver, à échanger, à aliéner, ...

Une table-banc supplémentaire sera installée sur le terrain communal de Pied-Pouzin.

• Bâtiments

De nouveaux plans de l'immeuble ex JOLLIET-FAURE ont été fournis, faisant apparaître la création de deux appartements à l'étage (*T3 et T2*). Il n'y aura pas de surcoût.

L'appel d'offres concernant ces travaux sera lancé pour le 15 septembre.

• Vie Associative - Communication - Animation Locale

Un nouveau plan de la commune sera distribué avec le prochain bulletin municipal.

• Accueil - Secrétariat

Une information sera donnée aux agents concernant la mise en place de l'entretien professionnel conduit par le supérieur hiérarchique des agents.

L'ouverture d'un poste de secrétaire de mairie à raison de 30 heures hebdomadaires de service est effectuée pour assurer le remplacement suite à un départ en retraite.

• Voirie

L'installation d'un bungalow au terrain de l'Épine est terminée afin de permettre de stocker les tables.



Les rambardes du pont de l'Ardillière ont été remplacées, et la toiture de la fontaine de la Grimaudière refaite.

• Question diverse

M. POQUIN Johann, agent territorial, est désigné pour assister la commission de sécurité en lieu et place d'un agent de la DDT (*Direction Départementale des territoires*) qui ne sera plus représentée.

Compte-rendu du 26 août 2015

M^{mes} BUTRÉ, GUÉRIN et MANGUY
ainsi que M. RIBOT et TEXIER étaient excusés.

1. Vote sur le rapport concernant le prix et la qualité du service pour l'année 2014 établi par le SAM (Syndicat d'Assainissement du Mellois).

Après lecture par le Maire des principaux points concernant la commune sur ce rapport hautement technique, le Conseil valide ce rapport en prenant note que le lagunage de Mareuil sera obsolète d'ici 3 à 5 ans. Il faudra donc réhabiliter ce réseau unitaire des villages de l'Épine et de La Rousselière.

Ce rapport est consultable en Mairie.

2. Point sur les travaux SDIS, Impasse du Feu.

Un marché, en procédure adaptée, a été conclu avec la SARL STPM de Saint-Léger-de-la-Martinière pour démarrage des travaux en septembre, d'une durée de 5 semaines.

3. Étude de la demande du Président de l'A.C.C.A. concernant l'agrandissement du chalet de l'Épine.

Le Conseil décide d'effectuer des études en 2016 sur cet agrandissement possible par le PLU, pour une réalisation des travaux en 2017.

4. Voirie.

Les cabinets entre autres BRG et PARCOURS sont mandatés pour effectuer l'estimation de la viabilisation des 4 parcelles du lotissement du Pinier.

5. Club de BMX.

Le club de BMX du Foyer Rural venant de créer une section de VTT, le Conseil décide de prendre en charge le coût d'impression de 300 dépliants, soit 196,80 € au titre de subvention de démarrage.

6. Circulation aux abords du cimetière de Saint-Léger.

Le Conseil propose que, lors des inhumations, un élu et un agent du service technique soient présents afin d'assurer la sécurité pour les piétons et les automobilistes.

7. Téléthon.

Cette année, Saint-Léger en partenariat avec Melle et l'association Mellethon, organise une journée d'animation multi-générationnelles suivi d'un repas avec musique le samedi 5 décembre, à la salle polyvalente.

Venez nombreux.

INFOS MAIRIE INFOS MAIRIE INFOS MAIRIE INFOS MAIRIE

La commune nouvelle

A l'heure où l'on parle du rapprochement des communes, à l'heure où l'on parle tout simplement des communes nouvelles, ce sujet est un sujet "brûlant" concernant l'avenir de notre commune.

Face à la baisse des dotations de l'État, les collectivités sont amenées à faire jouer plus que jamais les modes de coopération entre elles et la commune nouvelle peut être une voie, certes.

Cependant, cette commune nouvelle doit se faire dans la concertation, le partage, l'équité, et non pour une histoire financière ; c'est ce qui est martelé au sein de l'Association des Maires et dans diverses réunions. De plus, il faut avoir de réels projets, ce qui n'est pas le cas concernant une fusion entre Melle, Saint-Martin et Saint-Léger. Même si les conseillers municipaux se réunissent pour en discuter fin septembre, nous ne voyons pas la nécessité d'une telle fusion pour Saint-Léger. Quels en seraient les effets bénéfiques pour notre commune ? Pour nos exploitations agricoles ? Pour notre ruralité ? A l'heure où la grande région est toute proche, à l'heure où l'on fait fusionner les communautés de communes, laissons-nous vivre à notre

rythme et, surtout, protégeons notre proximité ainsi que l'unicité de notre commune.

Pour préparer une commune nouvelle, il faut plusieurs années et acquérir de la mé-tho-do-lo-gie... **Il faut comprendre, dans un premier temps, le fonctionnement de la commune nouvelle, la façon de mener le projet et les questions techniques et juridiques. Dans un second lieu, il faut travailler les questions financières :**

l'harmonisation fiscale, et, surtout, les avantages financiers que l'on pourra en retirer.

Là, le doute s'installe fortement pour Saint-Léger-de-la-Martinière.

En 2013, lors du Congrès des Maires de France, on nous a expliqué que "la commune nouvelle est une voie pour que les communes soient plus fortes, puissent mutualiser et investir, continuent à faire fonctionner les services publics". Qui de nos communes rurales alentours ? Seraient-elles appelées à disparaître dans les années qui viennent ? Pourquoi ne pas créer des communes associées avec elles ? Nous mutualiserions nos services, nos matériels, mais chaque collectivité conserverait son identité et sa proximité, au lieu de créer une commune nouvelle qui gouvernera les autres ?

Rencontre à Saint-Thibault

Les investissements sur la voirie, les équipements et bâtiments communaux sont prioritaires ; après la Rousselière, c'est donc le village de Saint-Thibault qui fera l'objet de travaux. Les habitants sont invités à nous rencontrer pour échanger sur les projets. Les aménagements de qualité permettront de redonner un nouveau souffle à ce village qui surplombe la Béronne

au sein d'un bel écrin de verdure. Nos villages méritent d'être mis en valeur par un traitement soigné de leurs abords et de leur environnement.

Pour cette raison, nous vous rencontrerons le samedi 21 novembre 2015, à 15 heures, à Pied-Pouzin, sous le tivolis communal. Un déplacement sur le site sera effectué juste après la réunion.



Quelques "coups de gueule"...

A l'heure de la mise en place non sans peine de la dématérialisation, pourquoi certaines administrations nous adressent-elles 24 courriers (*donc 24 enveloppes et 24 lettres*) le même jour, alors qu'un seul courrier pourrait être envoyé, regroupant les 24 factures ? Les économies commencent par là.

Il serait bon que le Conseil Départemental continue d'investir dans le numérique car je rappelle l'importance de l'impact du développement numérique rural dans les territoires enclavés.

Nouveaux horaires de la Mairie

A compter du 1^{er} septembre, l'accueil de la Mairie sera ouvert tous les matins de 9 h 00 à 12 h 00 sauf le jeudi afin de permettre l'archivage des documents.

De plus, la Mairie sera fermée un samedi sur 2, (la semaine impaire).

Archives Départementales

Les Archives Départementales, suite au traitement de désinfection de leurs archives, qui avaient été victimes d'une infection de moisissures en 2014, ont le plaisir de communiquer à nouveau les archives traitées, selon

le règlement de la salle de lecture et les règles de communicabilité les concernant.

Les fonds à nouveau consultables concernent en particulier les plans cadastraux de rénovation et de remembrement des communes de l'arrondissement de Niort et de l'ancien arrondissement de Melle.

La communication reprendra le lundi 7 septembre 2015 à 13 h 30.

Rentrée scolaire 2015-2016

Ça y est, 162 enfants ont repris le chemin de l'école du Pré-Rousseau ce mardi 1^{er} septembre.

Ils ont retrouvé les enseignants (7) ; garderie, restaurant scolaire, Atsem, Activités Péri-Scolaires, soit 12 personnes qui s'étaient réunies la veille pour préparer cette rentrée. Les chaises ont été renouvelées dans la classe de CM2. Les élèves de CP ont maintenant à leur disposition un tableau interactif tactile. Le restaurant scolaire est muni d'un système de réfrigération des aliments (*cellule de refroidissement*) pour toujours assurer une bonne sécurité alimentaire.

Ecole

Un air de vacances a envahi l'école du Pré-Rousseau de Saint-Léger, le temps d'une nuit pas comme les autres.

L'ensemble de l'école de Saint-Léger-de-la-Martinière a mené un projet sur l'habitat tout au long de l'année 2014-2015, avec visite guidée et commentée de la place, mais aussi visites d'habitats différents. Pour clôturer le projet, les enseignants ont proposé à tous les élèves de passer une nuit complète, sous tente en juin. La nuit fut courte, mais magique selon les enseignants.



Conseil Municipal des Jeunes

Bonjour,

Si tu veux participer au C.M.J. (*Conseil Municipal des Jeunes*), tu peux encore t'inscrire :

- à la mairie, en y allant ou par mail : mairiestlegerlamartiniere@wanadoo.fr
- en téléphonant à Françoise Butré (*Adjointe au Maire*) : 06 82 02 64 87
- ou encore auprès du Directeur de l'école de Saint-Léger-de-la-Martinière

Tu recevras une convocation personnelle très prochainement

Ce conseil d'enfants et de jeunes représente l'opportunité d'un dialogue en direct entre des jeunes de Saint-Léger-de-la-Martinière et des élus locaux. Il est encadré par "la commission jeunesse" et le Maire.

Le C.M.J. est un lieu où :

- vous pourrez proposer des améliorations pour le territoire sur lequel vous vivez, participer de façon concrète à la vie culturelle, sociale, sportive...
- vos propositions seront discutées et réalisées par la collectivité dans le cadre de son budget.

Tu veux t'impliquer dans les projets de la commune

Nous avons besoin de vous, n'hésitez pas, INSCRIVEZ-VOUS !

Timbres électroniques

POUR VOS PASSEPORTS,
OPTEZ POUR LE TIMBRE ÉLECTRONIQUE



EN QUELQUES CLICS,
RECEVEZ VOTRE TIMBRE
PAR COURRIEL OU PAR SMS



TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR

BESOIN D'UN TIMBRE FISCAL
POUR VOTRE PASSEPORT ?
NE VOUS DÉPLACEZ PLUS !
RENDEZ-VOUS SUR
TIMBRES.IMPOTS.GOUV.FR



ACHETEZ VOTRE TIMBRE
ÉLECTRONIQUE EN LIGNE,
C'EST SIMPLE, C'EST SOUPLE,
C'EST SÛR !

timbres.impots.gouv.fr

Communiqué de presse

Communauté
de Communes

du Mellois

Réduction des déchets grâce à la mise en place de deux outils complémentaires

Mise à disposition de broyeurs à végétaux :

La Communauté de Communes du Mellois propose aux habitants du territoire, la mise à disposition d'un outil complémentaire pour faciliter leur quotidien au jardin. Il s'agit de deux broyeurs à végétaux, l'un est électrique pour des branches d'un diamètre de 5 cm maximum et l'autre est thermique pour celles de 14 cm maximum.

Vente de composteurs individuels :

Le compostage peut être mené en tas ou dans un composteur individuel. Dans une démarche de réduction du volume de déchets, la Communauté de Communes du Mellois propose d'équiper les foyers qui le souhaitent de composteurs individuels en plastique à des prix très attractifs : un composteur de 600 litres à 16,00 € ou un composteur de 1 000 litres à 20 €.

Si vous souhaitez en commander ou obtenir des renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser au 05 49 27 56 79.

Informations complémentaires :

Service environnement de la Communauté de Communes du Mellois

Julie MICOU-SURGET

Tél. 05 49 27 56 79

Courriel : julie.ccmelle@wanadoo.fr



Un chantier d'ampleur pour la plate-forme industrielle de Melle démarre...

La plate-forme industrielle de Melle, acteur économique historique du Pays Mellois, lance un projet ambitieux de modernisation de sa station de traitement des effluents.

Cet investissement, d'un montant de 7 millions d'euros, est l'aboutissement de plusieurs années d'études et d'essais en collaboration avec différentes sociétés spécialisées en traitement des eaux industrielles.

Cet investissement s'inscrit, pour les sociétés SOLVAY et DUPONT, dans la volonté partagée du respect de notre environnement. Il sera réalisé avec le support technique et opérationnel d'ONDEO IS, filiale du Groupe Suez Environnement et le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Les travaux prévus consistent en la modification de certains ouvrages de la station actuelle ainsi qu'à la création de nouveaux ouvrages de traitement biologique plus performants en matière de rendement d'épuration et de réduction des nuisances. Ils démarrent à la rentrée 2015, pour une durée de 18 mois environ.

Cette réalisation permettra d'assurer encore mieux et en toute circonstance le respect des normes de rejet vers la rivière La Légère, et de maîtriser les nuisances olfactives

qui peuvent s'étendre à certaines zones d'habitation de Melle et de Saint-Léger-de-la-Martinière, en fonction des conditions météorologiques.

Enfin, cet investissement participe d'une manière prépondérante, à la pérennité des activités industrielles de SOLVAY et DUPONT sur la plate-forme de Melle.

Jean-Marie Simonot – Directeur usine Solvay de Melle
Jean-Pierre Barthole – Directeur usine de Dupont de Melle



Le dispositif de protection des populations en situation d'accident industriel est renforcé

Dans le cadre du plan particulier d'intervention (PPI), activé par la Préfecture en situation d'accident industriel, il est prévu de pouvoir couper la circulation routière en direction de la zone de sécurité entourant la plate-forme industrielle. A cette fin, la société SOLVAY met actuellement en place des barrières fixes, type péage autoroutier, qui seraient manœuvrées par la gendarmerie en cas de mise en œuvre du plan. Elles sont au nombre de 6, complétées par une signalisation lumineuse en amont, réparties sur les communes de Melle et Saint-Léger-de-la-Martinière localisées comme suit :

- D948, lieu-dit Mardre (Saint-Léger-de-la-Martinière) ;
- D950, en face de la rue du simplot (Melle et Saint-Léger-de-la-Martinière) ;

- D950, quartier Beausoleil, en face le stade (Melle) ;
- chemin de la reine (Melle) ;
- rue du simplot, en face l'école primaire (Melle) ;
- rue du Commandant Bernier, au niveau de l'intersection avec la rue de Bretagne (Melle).

Cette réalisation, à la charge de l'industriel, vise à renforcer le dispositif de protection des populations en situation d'accident. Elle sera opérationnelle durant le 4^{ème} trimestre 2015.

Jean-Marie Simonot
Directeur usine Solvay de Melle

L'Alyte accoucheur, l'avez-vous entendu ?

L'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*) est un petit amphibien dont la longueur du corps ne dépasse pas 5 centimètres. L'Alyte accoucheur passe souvent inaperçu et les contacts que l'on peut avoir avec l'espèce sont essentiellement sonores. L'Alyte chante de février à l'automne avec des émissions caractéristiques, réalisées par les mâles, s'apparentant à une note brève et flûtée. L'Alyte vit près des points d'eau (*mares, fontaines, lavoirs, sources, petits ruisseaux*) et affectionne des habitats variés et ensoleillés dans lesquels il peut trouver refuge : talus, murets, jardins, tas de bois et/ou de pierres, prairies...

Un programme de 2 ans (2015-2016) est mis en place sous l'égide de Poitou-Charentes Nature et coordonné au niveau régional par Deux-Sèvres Nature Environnement.

Les objectifs sont multiples :

- améliorer la connaissance sur la répartition de l'Alyte accoucheur dans la région ;

- faire connaître l'Alyte accoucheur auprès du grand public ;
- mettre en place une surveillance des populations ;
- contribuer à la conservation de l'espèce.

Dans ce cadre une enquête voit le jour en 2015 afin que chacun puisse signaler ses observations ou écoutes d'Alyte en vue notamment d'améliorer nos connaissances sur la répartition de cette espèce en déclin.

Vous pouvez transmettre vos observations :

www.poitou-charentes-nature.asso.fr/alyte.html ou utiliser un bulletin à prendre en mairie.



INFOS LOCALES INFOS LOCALES INFOS LOCALES INFOS LOCALES

Eurochestrerie



Dans le cadre des 6^{ème} Eurochestreries des Deux-Sèvres, l'Orchestre à Vent de Niort (OVNI) a accueilli 140 jeunes musiciens (âgés de 12 à 25 ans) originaires de pays d'Europe et du monde.

Différents concerts ont été organisés au sein de collectivités partenaires afin de proposer une offre culturelle de proximité en milieu rural.

Ce festival a permis des rencontres musicales, mais aussi des échanges

linguistiques et culturels.

Ainsi, la commune de Saint-Léger-de-la-Martinière a eu l'honneur d'accueillir le Chœur Bel Canto de Rybnick (Pologne), le mercredi 8 juillet dernier, dans le cadre des Eurochestreries.

Ce concert, gratuit, a permis de réunir plus d'une centaine de personnes pour écouter ce chœur mixte du Lycée Général "PowstancowSlaskich". Toutes les personnes présentes sont tombées sous le charme de ces voix et ont pu passer un moment inoubliable, en compagnie de ces jeunes.

Après le mot d'accueil du Président de l'OVNI, M. Clisson, suivi de celui de M. Labrousse, Maire de la commune, M. Dusouchet a fait une présentation de son association "le chemin de l'école" qui œuvre pour permettre à des jeunes sénégalaises, de l'île de

Mar-Lodj, d'aller au collège, puis au lycée sur le continent.

Un appel à la générosité a été lancé au cours de ce concert ; M. Dusouchet remercie pour l'accueil sympathique et pour la générosité dont a fait preuve l'assemblée.



Le chemin de l'école Association loi de 1901

Il existe à l'embouchure du fleuve Saloum au Sénégal une petite île du nom de Mar-Lodj. Cette île pourrait être une préfiguration du paradis terrestre : pas de voitures, une nature préservée, plus de 300 jours de soleil par an.... Sur cette île vivent 6 000 habitants dont une grande majorité d'enfants de moins de 16 ans, et pour eux, mêmes s'ils sont très attachés à leur île, ce n'est pas le paradis sur terre.....

Il faut savoir qu'au Sénégal le salaire mensuel minimum est de 40 000 Frs CFA (60€) et lorsque l'on a de nombreux enfants (*5 et plus par famille*) pour les familles, il faut faire des choix et c'est précisément de l'un de ces choix dont nous voudrions vous entretenir aujourd'hui : "Le collège est-ce vraiment utile que ma fille y aille ?" c'est parce que nous croyons indispensable de répondre par l'affirmative que nous avons créé l'association **LE CHEMIN DE L'ÉCOLE**.

La raison de cette appellation est simple : permettre aux ADOLESCENTES de l'île d'aller régulièrement au collège et plus tard au lycée sur le continent. En effet, lorsque les parents n'ont que de très faibles ressources et de nombreux enfants, ils font souvent le choix de privilégier la scolarisation des garçons.... Et pourtant nous savons tous combien les femmes sont souvent à l'origine de progrès dans le monde africain...

Au Sénégal, la scolarisation est obligatoire jusqu'à 13 ans, mais, hélas, bien souvent des fillettes notamment ne prendront pas le chemin de l'école ou n'y seront plus reçues car leurs parents n'auront pas pu payer.

Le collège unique est théoriquement gratuit, mais ces établissements sont autorisés à demander une participation (*ce qu'ils font tous*) ; ces frais de scolarité s'élèvent à 8 000 Frs CFA/an (~~12€~~), il faut aussi les fournitures scolaires (*cahiers, stylos, livres*) pour un montant identique ; pour bien des familles, cela constitue une dépense à laquelle elles ne peuvent faire face. A titre d'exemple, pour une famille ayant trois enfants scolarisés au collège (*la moyenne sur l'île est de 6.4 enfants par foyer*), le coût est de 16 000 Frs CFA X3 = 48 000 Frs CFA/an soit plus d'un mois de revenus. Conséquence : pour réduire les frais, ce seront presque toujours les FILLES qui resteront à la maison...

Il est nécessaire, voire indispensable, de promouvoir l'éducation des filles qui, sinon, seront condamnées à rester à la maison pour s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes, se trouveront confrontées à des grossesses ou des mariages précoces. Depuis 2009, notre association a la volonté de les aider à prendre en main leur avenir.

Par ailleurs, nous collaborons avec une fondation hollandaise afin d'aider ce collège de brousse à acquérir le matériel pédagogique nécessaire à la réalisation de ces objectifs pédagogiques.

Merci d'avance de votre participation.

Bénédicte et Alain DuSouchet

Siège social : 16 rue DABAULT – 79000 NIORT.

Devenir du 14 juillet de Saint-Léger-de-la-Martinière ?

Après des réunions de préparation en partenariat avec une association de la commune " Les Amis de Léo" et un flyer distribué avec le dernier bulletin municipal, le 14 juillet 2015 a été annulé.

Quelles en sont les raisons ?

Au fil des années, différentes formules ont été proposées aux habitants de Saint-Léger (*soirée, journée, bal, concert,...*). Le nombre de participants diminuait d'année en année pour, en 2013, n'être qu'une bonne trentaine à se retrouver pour cette journée de fête nationale.

La collectivité, en 2014, participant pour la première fois aux Nuits Romanes, a renoncé à proposer aux habitants une activité sur cette journée-là.

Cette année, à la date butoir pour s'inscrire, seules une dizaine de personnes s'étaient inscrites (*sans compter les élus et membres de l'association*). Le Conseil a donc décidé l'annulation du 14 juillet.

Mais, dans l'avenir, la commune organisera t-elle d'autres 14 juillet (sous quelle forme, en journée, soirée, avec ou sans groupe...)?

Toutes suggestions de votre part seront les bienvenues pour la commission "Animation Locale".



Samedi 19 décembre 2015,
3^{ème} marché de Noël
à la salle polyvalente
avec la participation des jeunes

Vente de produits locaux, d'artisanat, d'objets créatifs réalisés par les ateliers jeunes du foyer rural
Buvette-crêpes-restauration sur place.

Si vous souhaitez participer en proposant vos produits ou en tant que bénévole, vous pouvez contacter Marylène Baraton (*foyer rural*) 05 49 27 15 48 ou Françoise Butré (*Adjointe*) 06 82 02 64 87.

SDIS des Deux-Sèvres



**Devenez
sapeur-pompier
volontaire au
Centre d'Incendie
et de Secours
de Melle !**

Aujourd'hui, 15 sapeurs-pompiers professionnels et 33 sapeurs-pompiers volontaires assurent plus de 800 interventions chaque année pour le centre de secours de Melle. Vous aussi, vous pouvez devenir acteur de la vie locale et participer activement pour porter secours aux populations en devenant sapeur-pompier volontaire.

Le Centre de Secours de Melle a besoin de vous. Engagez-vous et venez renforcer les équipes de sapeurs-pompiers volontaires, pour intervenir aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels. Vous participerez activement à la protection des habitants de votre territoire et contribuerez ainsi à assurer la défense d'environ 10 000 personnes.

Que vous soyez un homme ou une femme ; actif, étudiant, au foyer ; âgé de plus de 18 ans ; vous pouvez vous aussi devenir sapeur-pompier

volontaire et vous investir au quotidien aux côtés de vos collègues professionnels et volontaires du centre de secours de Melle.

Le SDIS des Deux-Sèvres vous assurera une formation adaptée qui vous permettra de prendre part aux interventions effectuées par le centre (*notamment dans les domaines du secours à personne, de l'incendie et de la protection de l'environnement*).

Pour les plus jeunes qui souhaitent également se former et acquérir les connaissances et gestes nécessaires pour mener plus tard des missions de secours aux personnes, la division des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) de Melle vous attend. Véritable école de la citoyenneté, elle accueille et encadre les jeunes âgés de 13 à 17 ans, qui souhaitent découvrir les différentes facettes de l'activité sapeur-pompier.

Information et renseignements :

Centre de secours de Melle : 05 49 27 02 05

A noter dans vos agendas :

Le 21 novembre 2015, le Centre de Secours de Melle vous ouvre ses portes à l'occasion de la prise de commandement de son nouveau chef de centre et de l'inauguration des nouveaux bâtiments.

Plus d'informations sur www.sdis79.fr

CONSEIL DES SAGES/ CONSEIL DES AINÉS

Qu'est-ce que c'est ? Pourquoi faire ?

Souvent les aînés se sentent exclus de la vie citoyenne, même si les différentes associations de Saint-Léger les sollicitent.

Sortis de l'activité professionnelle, les enfants s'étant éloignés, la mobilité ayant évolué, ils peuvent ressentir un sentiment d'isolement et avoir l'impression, parfois à juste titre, de ne pas être écoutés, pris en considération.

Le Conseil des Sages a pour mission d'être le porte-paroles des aînés et l'interface entre les aînés, la population et la municipalité.

Cela peut prendre différentes formes, mais pourquoi pas celle d'un "café citoyen" plus spécifiquement dédié aux aînés ? Le côté "informel" de ce choix permettra sans doute à un plus grand nombre d'habitants de se déplacer. Ces rencontres s'organiseraient dans une salle communale à la fréquence d'une rencontre tous les deux mois (*ou moins*) ? A vous de décider et de définir les modalités de ces rencontres !

Alors que nous sommes en train de mettre en place le Conseil Municipal des Jeunes, il était important de penser plus particulièrement à nos Aînés ! Vous serez informés de la mise en place de ce Conseil des Sages !

Un nouveau Portage de Repas au CIAS du Mellois

A compter du 1^{er} Juillet 2015, le Portage de repas géré par le CIAS du Mellois se modifie pour apporter une bonne qualité de repas au prix le plus juste.

Depuis le 1^{er} Janvier 2015, le nouveau Centre Intercommunal d'Action Sociale du Mellois a mené une étude comparative des différents systèmes de Portage de Repas qui existaient sur le territoire de la Communauté de Communes du Mellois qui lui en avait confié la gestion par délégation de compétences.

Cette étude avait notamment pour but d'harmoniser les systèmes de fabrication et de livraison à la population âgée et/ou handicapée du territoire.

En effet, 3 systèmes existaient, avec des tarifs proposés différents :

- livraison de repas chauds sur le canton de Lezay ;
- livraison de repas froids un jour sur deux sur le canton de Melle ;
- livraison de repas froids du Lundi au Samedi sur la ville de La Mothe St Heray.

Pour réaliser cette étude, une enquête approfondie par le biais d'un questionnaire a été menée en Octobre 2014. Tous les bénéficiaires des portages de repas ont été questionnés afin de recueillir un avis général. Le but était, en effet, de recueillir l'avis de la population sur la qualité des repas, le prix demandé et acceptable, le mode de livraison...

Très rapidement, les résultats de cette étude, rapprochés des obligations légales en la matière, ont montré que le CIAS du Mellois ne pouvait plus, à lui seul, fabriquer et livrer des repas sur l'ensemble du territoire sans avoir recours à des investissements massifs ainsi qu'à du salariat, ce qui, dans un contexte de finances publiques extrêmement contraint, s'est révélé impossible.

Le Conseil d'Administration du CIAS du Mellois, après avoir reçu l'aval de la Commission Sociale de la Communauté de Communes du Mellois, a donc décidé d'ouvrir un marché public sur 3 ans

pour la fabrication et la livraison de repas froids. Deux sociétés locales ont répondu à ce marché public avec des prestations différentes.

Une commission des marchés composée de 6 personnes (*élus et techniciens du CIAS du Mellois*) s'est donc réunie le 18 Mai 2015 pour vérifier les offres fournies, étudier les modalités de livraison mais aussi et surtout s'assurer de la qualité des repas en goûtant un panel de préparations fournies par les candidats.

Le but était très clair pour l'ensemble de la commission : permettre aux personnes restant à domicile de bénéficier d'un portage de repas froids de qualité satisfaisante (*qualité proche de la cuisine familiale*) au meilleur tarif qui soit.

La société Jean Cuistot Traiteur a été retenue par le CIAS du Mellois pour fournir cette prestation qui sera facturée 8,50 € par repas. Les livraisons auront lieu les lundis, mercredis et vendredis sous forme de plateaux repas comprenant 5 éléments : une entrée, un plat protidique (*viande, poisson...*), une part de légume, un fromage et un dessert. Les bénéficiaires devront s'équiper d'un micro-onde pour réchauffer le repas.

En cas de difficultés, il ne faut pas hésiter à faire appel aux autres services du CIAS du Mellois (*notamment service d'aide et d'accompagnement à domicile*) pour aider les bénéficiaires dans la préparation et la prise du repas.

Pour toute commande, réclamation, remarque, demande d'information, le contact reste inchangé :

CIAS du Mellois

1 rue de Vaugru

79120 LEZAY

Tél. 05 49 27 80 20

Rappel : le CIAS du Mellois gère :

- L'EHPAD "Fondation Dussouil" à LEZAY
113 places dont 34 en unités protégés
- L'Accueil de Jour "Le Temps des Cerises" à Lezay - 6 places
- Le Foyer Logement "La Garenne" à MELLE
7 logements entièrement rénovés
- Le Village de Retraite de Lezay – 55 pavillons

Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) comprenant :

- Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) avec ses deux antennes à Melle et à Lezay ;
- Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) - 57 places ;
- Le Portage de Repas.

Association Coordination d'Actions de Prévention Poitou-Charentes

Au service des seniors quel que soit leur régime de retraite.

L'association propose des conférences, des ateliers...

Il suffit de prendre contact avec les partenaires de CAP Poitou-Charentes dont :

MSA - Sèvres-Vienne

Tél. 05 49 43 86 94

caillaud.sebastien@msa79-86.msa.fr

MOT à MOT

Association de lutte contre l'illettrisme

Lire, Écrire, Compter

On a des difficultés et alors ?

L'illettrisme parlons-en ?

Venez à nos ateliers !

N'hésitez pas à nous contacter

pour les horaires de nos ateliers :

Tél. 05 49 29 07 93 ou 07 71 61 00 21

Par mail : MOT.A.MOT@wanadoo.fr

Sur notre site : <http://motamot.netai.net>

Lieu d'accueil : 12 bis rue St Pierre 79500 MELLE



**Association des Accidentés de la Vie
Fédération Nationale Accidentés
Travail Handicapés**

Section de MELLE, LEZAY, CELLES-sur-BELLE

Une association qui informe, conseille et défend :

- les accidentés de la vie ;
- le service de conseil et de défense ;
- l'accompagnement social.

ACCIDENTÉS : Travail, route, médical

MALADES : D'origine professionnelle ou non
HANDICAPÉS

Contact et renseignement :

Marie-Christine RICHARD - Présidente

Tél. 05 49 79 89 26

Paul Forestier - Trésorier

Tél. 05 49 79 81 59

INFOS ASSOCIATIVES

A.C.C.A.

A Saint-Léger-de-la-Martinière

Samedi 24 octobre 2015

**Matinée
sportive**

Marche, course à pied ou VTT

A chacun son parcours, sa discipline, accessible à tous !!

* Pour les  ou 
3 circuits de 5,5 / 8,5 ou 13,5 km

* Pour les  (VTT/ VTC)
1 circuit de 25 km

* **Pour les VTT « experts »**
2 circuits de 45 ou 56 km
(casque et protections obligatoires)

Départ du « terrain de loisir » de l'Épine

- entre 8h et 9h pour les VTT.
- à partir de 9h pour les autres disciplines.

S'inscrire avant le mercredi 21 octobre

05-49-29-91-87 ou 06-65-56-35-06

(Organisé par l'A.C.C.A. de St Léger de la Martinière)

Epreuve seule :
3 € / personne

**Un apéritif offert à
chaque participant**

Epreuve + Repas :

Adulte **10 €**

Enfant **5 €**

(jusqu'à 12 ans)

Soupe de légumes

Terrine de chevreuil

Civet de chevreuil

Fromage

Dessert /Café

**Pensez
à vos
couverts**

Nouvelle association SANGEETAM

L'association SANGEETAM (*musique en Sanskrit*) est une association à but non lucratif, dont l'objet est de promouvoir la culture musicale indienne et les musiques du monde, au travers de rencontres musicales, de concerts et d'ateliers d'initiations aux instruments avec des musiciens indiens.

Si vous êtes sensibles à ce projet, venez rejoindre l'association.

Contact : Sylvie au 09 67 40 72 77
sylvierama@hotmail.fr

Foyer rural de Saint-Léger-de-la-Martinière, c'est la rentrée associative !

Reprise des activités créatives, culturelles, sportives et ludiques pour cette nouvelle saison 2015-2016.

| Sections | Dates de rentrée | Lieux | Téléphone Responsables |
|--------------------------------|--|--|-------------------------------|
| Espace jeux adultes | lundi 31 août à 14 h 00 | Salle Maurice Martin | 05 49 27 08 73 |
| Tissage-Tapisserie | mercredi 2 septembre à 20 h 30 | Salle polo | 05 49 27 17 25 |
| Chorale | jeudi 3 septembre à 20 h 30 | Salle Maurice Martin | 05 49 29 13 40 |
| Pétanque loisirs | vendredi 4 septembre à 14 h 00 | Pinier à Melle | 05 49 27 15 48 |
| Marche | mardi 8 septembre à 14 h 00 | Parking (face Bidouilles-Informatique) (près terrain de tennis) | 05 49 29 02 45 |
| Gym d'entretien | mardi 8 septembre à 20 h 00 | Salle Ste-Catherine à Melle | 06 63 95 53 27 |
| BMX | mercredi 9 septembre à 14 h 30 | Terrain de Gaschet | 06 64 14 66 29 |
| Danse de salon | vendredi 4 septembre à 20 h 30 mercredi 9 septembre à 17 h 30 | Salle polyvalente | 05 49 32 84 54 |
| Cartonnage | lundi 14 septembre à 14 h 00 | Salle foyer | 06 83 85 32 90 |
| Danse trad | mardi 15 septembre à 20 h 30 | Salle polyvalente | 05 49 29 48 98 |
| Mosaïque Jeunes | mercredi 16 septembre à 14 h 00 | Salle foyer | 05 49 27 19 10 |
| Cuisine | jeudi 17 septembre à 9 h 00 | Salle polyvalente | 05 49 27 12 36 |
| Broderie | jeudi 17 septembre à 14 h 00 | Salle foyer | 05 49 27 08 61 |
| Parlanjhe vivant | samedi 19 septembre à 14 h 30 | Salle foyer | 05 49 05 93 00 |
| Tricot-Crochet | jeudi 24 septembre à 14 h 30 | Salle foyer | 05 49 79 85 68 |
| Scrapbooking | vendredi 2 octobre à 17 h 00 | Salle foyer | 05 49 27 10 41 |
| Musique trad | vendredi 2 octobre à 14 h 00 | Salle foyer | 05 49 29 93 48 |
| Théâtre jeunes | samedi 3 octobre à 10 h 00 | Salle saviotine | 06 31 99 30 51 |
| Peinture sur porcelaine | mercredi 7 octobre à 14 h 00 | Salle Maurice Martin | 09 54 99 85 22 |
| Poterie | mercredi 15 octobre à 17 h 00 | Salle foyer | 05 49 29 07 02 |
| Vannerie | samedi 17 octobre à 14 h 00 | Salle Maurice Martin | 05 49 29 04 37 |

Musée du Protestantisme

La Maison du Protestantisme Poitevin a pour but de faire connaître l'histoire et la culture protestante du 16^{ème} au 21^{ème} siècle. L'association compte 250 adhérents de Poitou-Charentes mais aussi de France et d'Europe.

Elle dispose de 2 sites : le Musée du Protestantisme Poitevin à Beaussais qui accueille les visiteurs qui veulent en connaître plus sur cette partie de l'histoire de France ; et le Centre de Documentation Jean Rivierre à la Couarde où on peut faire des recherches généalogiques et assister à des conférences.

L'association propose aussi des animations telles que :

- Inauguration de l'exposition "traqués, cachés, sauvés : être juif en Poitou de 1940 à 1944" **28 juin 2015** avec 2 interventions du Centre Régional résistance et liberté de Thouars (V Daudin) ;
- Conférence **le 12 avril** avec M. Encrevé : "la vie quotidienne au XIX^{ème} siècle" ;
- Une balade gourmande (histoire, conte, scénettes et pique-nique) : **jeudi et vendredi 20 et 21 août** (départ au lavoir de Brieuil, puis Bagnault) ;
- journée du patrimoine : **19 et 20 septembre** ;
- **4 octobre** : balade des Logis ;
- **11 octobre** : participation à l'expo champignons de la Couarde ;

- **novembre** : Conférence ;
- participation au marché de Noël à la Mothe Saint-Héray ;

Le Musée est ouvert du mardi au dimanche en juillet et août (de 10 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 30) ainsi que les samedis et dimanches après midi d'avril à juin puis jusqu'au **12 octobre**.

Le Centre Jean Rivierre est ouvert de 10 h 00 à 12 h 00 les mardis, jeudis et samedis.

Pour tout renseignement :

Tél. 05 49 32 83 16

e-mail : maison-protestantisme@wanadoo.fr

Local d'accueil du musée à Beaussais



VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

| OCTOBRE 2015 | RENDEZ-VOUS |
|---------------|---|
| Samedi 24 | <i>Matinée sportive - A.C.C.A</i> |
| NOVEMBRE 2015 | RENDEZ-VOUS |
| Mercredi 11 | <i>Cérémonie du 11 novembre</i> |
| Samedi 14 | <i>Repas communal des Aînés</i> |
| Dimanche 15 | <i>Vide ton coffre à jouets - A.P.E.</i> |
| Samedi 21 | <i>Soirée Beaujolais - Les Amis de la Martinière</i> |
| Samedi 28 | <i>AG du Foyer Rural</i> |
| DECEMBRE 2015 | RENDEZ-VOUS |
| Samedi 5 | <i>Mellethon, animation et repas en soirée</i> |
| Dimanche 6 | <i>AG du Club Cyclo</i> |
| Vendredi 11 | <i>Bal de fin d'année, section Danse de Salon - Foyer Rural</i> |
| Dimanche 13 | <i>Arbre de Noël - A.P.E.</i> |
| Samedi 19 | <i>Marché de Noël</i> |
| Jeudi 31 | <i>Réveillon - Les Amis de la Martinière</i> |

